

folklore

REVUE TRIMESTRIELLE
AUTOMNE 1950

60

REVUE FOLKLORE

Directeur :

J. CROS-MAYREVIEILLE

Directeur du Musée Audois
des Arts et Traditions populaires

Domaine de Mayrevieille

par Carcassonne

Secrétaire :

René NELLI

Conservateur du Musée des Beaux-Arts
de Carcassonne.

Directeur du Laboratoire d'Ethnographie régionale
de Toulouse.

22, rue du Palais - Carcassonne

Rédaction : 75-77, Rue Trivalle - Carcassonne
Abonnement : 30 fr. par an - Prix du numéro : 8 fr.

Adresser le montant au

Groupe Audois d'Études Folkloriques", Carcassonne

Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier

“Folklore”

Revue trimestrielle publiée par le Centre
de Documentation et le Musée Audois
des Arts et Traditions populaires

Fondateur le Colonel Fernand CROS-MAYREVIEILLE

Tome VIII

13^{me} Année — N° 3

AUTOMNE 1950

Folklore (13^{me} année - n° 3)

Automne 1950

SOMMAIRE

APPOLIS

Les charivaris au XVIII^e siècle dans le Lodèvois

D^r J. HERBER

Pour se marier dans l'année

Adelin MOULIS

L'Orpailleur Ariégeois

Maurice NOGUÉ

Bibliographie du Folklore Audois

II^{me} Partie : Analyse Bibliographique (suite)

Les charivaris au XVIII^e siècle dans le Lodévois

Quoique défendus par les ordonnances, les charivaris constituent, vers le milieu du XVIII^e siècle, un divertissement fort recherché dans le diocèse de Lodève, spécialement dans sa partie sud-orientale.

Ici comme ailleurs, ils s'adressent à tous ceux qui excitent contre eux l'opinion publique de la localité (1). C'est ainsi qu'à Montpeyroux, en 1740, un charivari est dirigé contre le curé, à qui ses ouailles reprochent sa sévérité outrée à l'égard des danses et ses trop nombreux sermons (2).

Mais, le plus souvent, les charivaris s'adressent à de nouveaux époux, qui présentent entre eux une disproportion marquée (3). Les victimes les plus fréquentes en sont les hommes âgés, qui convolent en secondes noces avec une jeune fille et que l'opinion populaire classe d'emblée parmi les *cocus*.

La jeunesse de la localité — groupée en un corps qui possède son chef et son drapeau (4) — se charge elle-même de la vindicte, sous forme de bruits plus ou moins organisés (5) et de dramatisations, dont la plus fréquente est la figuration d'un bonhomme de paille, monté à rebours sur un âne; ce mannequin désigne à la raillerie publique celui que l'on veut tourner en dérision (6); on le promène à travers les rues, en chantant de mauvais vers de circonstance, le plus souvent en patois.

Parfois un étrange cortège s'organise. On le désigne sous les noms de *cour coculaire*, *cour cornille* ou *train de cocuage*. En tête viennent des joueurs de cor. A côté d'eux, quelques personnes portent avec ostentation de grandes cornes de bouc — souvent au bout de bâtons, — qu'elles font baiser, « en signe de fraternité de cocuage », à tous les hommes mariés qu'elles rencontrent sur leur chemin. Au centre du cortège, des gens du peuple ont des déguisements burlesques : jupons noirs, bonnets de coton garnis de plumes et de petites cornes. Ils sont censés représenter un vignier, un juge, un greffier, des huissiers, et marchent avec une gravité magistrale. A Montpeyroux, indépendamment des charivaris particuliers, ce cortège est de tradition pour le mardi-gras, où il est organisé par le corps de jeunesse; c'est ce qu'on appelle *faire mourgues* (7).

Arrivés à la porte des nouveaux conjoints, les prétendus magistrats se livrent à un simulacre de justice. Ils écoutent les plaignants, rendent des sentences et font le procès de ceux qui contreviennent aux règlements qu'ils se sont imposés.

A la tombée de la nuit, le vacarme commence : suivant l'expression de l'époque, on *fait carillon*. Les brocards, les huées et les chansons mordantes — le plus souvent en patois — ne sont

pas ménagés aux nouveaux époux. La foule entonne en chœur les refrains, au bruit confus des tambours, des poêles, des chaudrons, des clochettes et des cors. Des injures sont proférées à l'adresse des conjoints. Leur porte est violemment heurtée, et des pierres sont lancées contre elle.

Si la personne contre qui le charivari est dirigé se mêle de porter plainte et de résister à la foule, celle-ci réagit avec violence, et les manifestations durent jusqu'à ce que la victime arrive à composition. Pour si peu que le marié témoigne de mécontentement, la façade de sa maison est bientôt tapissée de charogne. On y trouve toutes les horreurs de la voirie : têtes de mules, mâchoires d'ânes, cornes de boucs — celles-ci particulièrement symboliques, — carcasses et ossements de toutes sortes d'animaux. Tout ce que la dérision peut inventer de ridicule est mis en œuvre pour la décoration. Par la suite, la charogne est brûlée au milieu des cris et des chansons, dans un gigantesque feu de joie, autour duquel on danse en rond.

Le parti le plus sage pour la victime est de se mêler à la bande joyeuse, de crier avec elle, puis de lui offrir généreusement du vin et une collation pour sceller le traité de paix (8).

Les charivaris, où la grossièreté des mœurs populaires se donne libre cours, ne sont pas sans amener parfois des incidents fâcheux.

En novembre 1744, à Canet, une jeune femme de condition modeste, qui vient de se marier à un homme âgé, sort de sa maison en compagnie de sa mère. Devant la porte, des jeunes gens brûlent la traditionnelle charogne. L'un d'eux, un travailleur agricole à la journée, donne un soufflet à la fille et pousse la mère dans le feu; celle-ci tombe et se blesse à la main droite avec un os (9).

Un charivari contre un habitant de Montpeyroux, Jean Aubert, est particulièrement remarquable par sa longueur et par les scènes tragiques dont il est l'occasion.

Aubert est surnommé le Parisien, sans doute à cause de sa mise recherchée. Devenu veuf, il se remarie le 25 juillet 1752 avec une jeune fille du bourg, Catherine Lonjon. Le charivari contre lui persiste pendant de longs mois. Tous les soirs, un de ses voisins, Henri Fajon, plein de sollicitude pour les perturbateurs, les fait boire et leur porte de la lumière, afin qu'ils puissent lire le texte des chansons qu'ils entonnent devant la maison.

Il est dit en particulier dans ces dernières :

*Aias pietat d'un pauvre malherous !
N'a pas dourmit despei son mariage !
Moussu Fajou, de grace,
Emplegas vous per fa cessa
Tout aqueste tapatge !*

c'est-à-dire :

« Ayez pitié d'un pauvre malheureux !
Il n'a pas dormi depuis son mariage !
Monsieur Fajon, de grâce,
Employez-vous pour faire cesser
Tout ce tapage ! »

Au début, Aubert prend bien la chose. Il chante lui-même ces chansons dans sa propre maison ou permet qu'on les y chante. Pour apaiser les manifestants, il donne 24 livres au corps de jeunesse. Mais ce sont alors les hommes mariés qui continuent le charivari.

Un soir, Aubert va manger chez un de ses parents. Les perturbateurs se transportent devant le domicile de ce dernier et y allument un feu. Aubert, à bout de nerfs, se trouve mal pendant le repas, si bien que le curé et un chirurgien doivent être mandés auprès de lui. Le prêtre doit imposer silence aux hommes qui chantent et crient autour du feu; il les menace de les faire punir, s'ils l'interrompent dans son ministère. Quand Aubert a enfin la force de rentrer chez lui, à une heure avancée de la nuit, certains manifestants sont encore là et l'accompagnent avec un tambour jusqu'à sa maison. A la suite de cet incident, on compose une chanson nouvelle, dans laquelle il est fait mention du curé.

Le 4 mars 1753, jour du mardi-gras, un bonhomme de paille orné de cornes est promené sur un âne et les perturbateurs font entendre la chanson suivante :

*Qués gaillard, lou Parisien,
An sa belle couifure !
Regardas lou !
Semble un douyen,
Aquy, sus sa monture.
Se passège per lou lioc,
Remplit d'un grand courage.
Regardas lou !
Encante, plai,
Orne tout lou vilatge.*

c'est-à-dire :

« Qu'il a belle mine, le Parisien,
Avec sa belle coiffure !
Regardez-le !
Il semble un doyen,
Ici, sur sa monture.
Il se promène à travers le lieu,
Rempli d'un grand courage.
Regardez-le !
Il enchante, il plaît,
Il orne tout le village ».

On chante aussi :

*Quau pensave a Jean d'Aubert
Dins lou tems quel ero as Mazes ?
Quau pensave a Jean d'Aubert
N'en quau fayre quauque ver ?*

c'est-à-dire :

« Qui pensait à Jean Aubert
Quand il était aux Mazes (10) ?
Qui pensait à Jean Aubert
Et à faire sur lui quelques vers ? »

Des enfants entonnent une autre chanson, où est mentionné le « cœur d'or » de la femme d'Aubert; et, très souvent, ils remplacent le mot « cœur » par un saleté.

Deux jours après, une bande de plus de quarante personnes, armées de fusils, fait mine d'envahir la maison de Jacques Lonjon, le beau-père d'Aubert. Ce dernier ouvre lui-même la porte donnant sur la rue et défie les manifestants d'entrer. Mais ceux-ci se précipitent et se mettent en devoir de gravir l'escalier intérieur. Ils vont forcer la porte de l'appartement, lorsqu'éclate un coup de fusil, qui blesse fort légèrement un des perturbateurs, Jean Galibert, dit Labarthe le Bâtard.

Ce coup, que l'on impute aussitôt à Aubert, a été tiré en réalité par un des manifestants qui, avec deux de ses compagnons, s'était caché au rez-de-chaussée, dans l'écurie de Lonjon.

Le lendemain, de bon matin, la femme d'Aubert, apeurée, s'empresse de se rendre chez le curé et le supplie d'arranger l'affaire à n'importe quel prix. A la suite de transactions, le malheureux Aubert, en dépit de son innocence, consent à payer 80 livres à la victime, 72 livres au chirurgien et 27 livres au médecin qui ont donné des soins à celle-ci. Avec quelques autres petits frais, ses débours se montent à environ 200 livres. De plus, on l'oblige à signer un billet de 500 livres au profit du blessé, et il est fait une convention par écrit que, si la victime vient à décéder, ces réparations seront de nul effet.

En dépit de ces conditions draconiennes, Aubert est satisfait d'en être quitte. Au curé qui vient le voir, il déclare que « c'est un peu fort », mais qu'il est content d'avoir arrangé l'affaire, « quand il lui en aurait coûté cent louis ».

En réalité, ces concessions même ne désarment pas les manifestants. Les charivaris reprennent de plus belle, et ces incidents ont une suite fatale pour Catherine Lonjon qui, après avoir fait une fausse couche, meurt vers la fin de 1753. Auparavant, de concert avec son père, elle s'est décidée à porter plainte devant le juge du lieu.

Le 10 octobre 1754, Jacques Lonjon réclame un monitoire; c'est le grand moyen employé sous l'Ancien Régime pour découvrir les coupables. Vingt jours plus tard, une ordonnance de l'official du diocèse lui donne satisfaction.

Le 12 novembre, lendemain de la Saint-Martin qui est la fête patronale du bourg, le comte et la comtesse de Montpeyroux prennent l'initiative de réunir dans leur château le curé et quelques autres prêtres. C'est en vain qu'ils essaient d'arranger cette malheureuse affaire. Le curé reproche à Jean Galibert de connaître le véritable auteur de sa blessure et de l'avoir imputée injustement à Aubert.

Les révélations, qu'après la publication du monitoire, les habitants sont tenus en conscience de faire, sont reçues du 13 janvier au 1^{er} février 1755 par le vicaire d'Arboras. Ce sont elles qui nous ont permis de décrire dans le détail les épisodes parfois tragiques de ce charivari persistant, dont les auteurs ne semblent finalement avoir encouru aucune sanction (11).

NOTES

(1) Arnold Van Gennep, **Manuel de Folklore français contemporain**, t. I, Paris, Auguste Picard, 1943-1946, in-8°, p. 202.

(2) Arch. Hérault, Fonds de l'Hôpital Saint-Eloi de Montpellier, B 92, lettre de Jean-Georges de Souillac, évêque de Lodève, à son ami Haguenot du 20 octobre 1740.

(3) Arnold Van Gennep, **ouvrage cité**, t. I, p. 614.

(4) Arch. Hérault, série B, Ordinaires de Clermont, dossier 270; Ordinaires de Montpeyrroux, dossier 123.

(5) Arnold Van Gennep, **ouvrage cité**, t. I, p. 614.

(5) Arnold Van Gennep, **ouvrage cité**, t. I, p. 618.

(7) Peut-être parce que ce cortège, à l'origine, est censé représenter la cour de l'abbé de Saint-Guilhem, dont les rapports avec la paroisse de Montpeyrroux ont été étroits. Au Caylar, la cérémonie annuelle des **cornards** se fait encore, de nos jours, le lundi de la Pentecôte. Sur un grand char orné de cornes de buffles, le président, assisté de son jury, tous costumés et encornés pour la circonstance, procède à la réception officielle des nouveaux mariés de l'année.

(8) Bibliothèque municipale de Montpellier, manuscrit 235, pp. 134-136; Arch. Hérault, série B, Ordinaires de Montpeyrroux, dossier 123; Ordinaires de Canet, dossier 23; Ordinaires de Lodève, dossier 202.

(9) Arch. Hérault, série B, Ordinaires de Canet, dossier 23.

(10) Hameau du terroir de Montpeyrroux, où Aubert habitait autrefois.

(11) Arch. Hérault, série B, Ordinaires de Montpeyrroux, dossier 123.

Pour se marier dans l'année

Il ne sera pas question ici des « rites de passage » (1) que tout mariage comporte; on ne parlera ni de la situation qui résulte du changement de famille, ni du changement de domicile, ni même des changements de conditions sociales. On s'en tiendra aux préliminaires du mariage, qui ont lieu bien souvent, sinon toujours, à l'insu des parents.

Les jeunes filles — plus encore que les garçons — éprouvent de bonne heure des sentiments qu'elles n'analysent peut-être pas et qui les font rêver à des amoureux sans nom et sans visage.

Les plus menus incidents de leur adolescence les prédisposent à ces douces inquiétudes. Qu'à l'atelier de couture l'une d'elles laisse tomber une bobine, ses camarades regardent vite si elle n'est pas droite sur le sol; et si elle l'est, l'assurent qu'elle se mariera dans l'année.

Ne leur demandons pas le sujet de leurs songeries. On rirait si elles disaient qu'elles invoquent la lune... Et pourtant les Montpelliéraines disent :

Belle lune,
Tu me vois, je te vois,
Va donc dire au Roi des Rois
De me faire rêver cette nuit
Celui qui sera mon mari. (2)

Mais se marieraient-elles jamais, les jeunes filles, si elles s'en tenaient à ces invocations lunaires !

Heureusement pour elles, il y a les rencontres « fortuites » un peu loin des demeures familiales — qui peuvent hâter les événements. A Cruzy, il est, sur la route de Saint-Chinian un pont bien fréquenté; la jeunesse ne s'y donne pas rendez-vous, mais elle s'y rencontre. A Sète, il y avait autrefois un pont de bois qui reliait deux quartiers, le quai de la Bordigue et la Pointe de la Bordigue : Les jeunes gens s'y retrouvaient; c'était le Pont de l'Amour.

À Montpellier, il n'y a pas de pont qui ait semblable réputation, mais les jeunes filles y ont suppléé. Elles se disent : « Tu ne vas pas jusqu'au bout de l'Esplanade : tu ne veux pas te marier cette année ! » Ce n'est pas pour voir passer les trains;

(1) Cf. : A. van Gennep : les rites de passage. Paris, E. Nourry. 1909.

(2) A Sète, il y a quelque cinquante ans, une variante était usitée. On disait :

O Lune, belle Lune,
Tu me vois, je te vois
Va dire au Roi des Rois, à la Reine des Reines
De me faire revoir celui que mon cœur aime,

elles savent qui elles y rencontreront. C'est, parfois, le prélude d'un mariage.



Il ne faut pas méconnaître l'influence des saints sur ces unions que fait prévoir l'expression : « Ils se fréquentent ». A Montpellier, Saint Expédit est en faveur; à Lodève, on porte un cierge à Saint Fulcran. A Sète, on va — ou plutôt on allait — le soir, au bout du môle, dire une prière au Saint-Christ... Saint Roch, si populaire à d'autres égards, n'a pas la confiance des amoureux ! A Florensac, on l'invoque même d'une façon assez blessante : on lui dit : « San Roch, tira nous dai crocs » (délivre-nous des jeunes filles « qui restent au crochet », en d'autres termes, qui ne peuvent se marier) (3).

Pauvre Saint Roch, il est victime de l'assonance qui a formé le dicton.

Certains saints sont plus familiers. Ils savent écouter les amoureux, mais il faut leur rendre visite dans de petites chapelles, au sommet des montagnes. Saint Joseph exauce ceux qui ont recours à lui, s'ils vont en pèlerinage, le 19 Mars, à la chapelle du Pic Saint-Loup, près de Montpellier. Mais la prière ne lui suffit pas : le pèlerin doit toucher une pierre... Je ne sais ce qu'était la pierre, autrefois; celle d'aujourd'hui est, paraît-il, une pierre géodésique.

Saint Fulcran est certainement accueillant, dans sa cathédrale de Lodève. Mais il a surtout la confiance de ceux qui vont l'invoquer au Rocher des Deux Vierges, près d'Arboras. Claude Peyras lui a consacré une chronique dans l'« Eclair » du 6 Mai 1939 : « Voici, tout en haut, la chapelle érigée jadis à Sainte-Marie des Deux Vierges, et rebâtie il y a tout juste un siècle, sous le vocable de Saint-Fulcran. On y vient en pèlerinage solennel de tous les environs, le jeudi qui précède l'Ascension. Mais on y vient aussi n'importe quel jour de l'année. Justement, nous y rencontrons une troupe alerte de jeunes gens qui ont accompli à la fois l'ascension et le pèlerinage. Ils ont fait sonner la cloche suspendue dans l'humble clocher; c'est pour obtenir, par l'intercession du Saint Evêque de Lodève, le bonheur de se marier dans l'année ».

C'est bien précis, mais les gens du pays en savent davantage. Ils connaissent sur le chemin de la chapelle, un rocher qui a la forme d'un fauteuil et que l'on appelle le « fauteuil de Saint Fulcran ». Devant ce fauteuil est une pierre où l'on voit l'empreinte des pieds du saint. Si l'on veut se marier dans l'année, il ne suffit pas de faire sonner la cloche, il faut s'asseoir dans le fauteuil et mettre les pieds dans ces empreintes.

Le culte de Sainte Anne la marieuse, à Lamalou, n'est pas sans analogie avec le précédent. Ferdinand Fabre, qui, dans ses

(3) Je transcris ce qui m'a été dit. Mais ne faut-il pas croire que c'est plutôt une prière des jeunes filles demandant de ne pas rester au crochet, c'est-à-dire : de se marier ?

romans, a recueilli tant de coutumes de la région de Bédarieux, a longuement décrit, dans « Barnabé », les cérémonies auxquelles les pèlerins doivent participer, s'ils veulent être exaucés par la sainte marieuse. « On connaît la pierre, écrit-il, où s'assit Sainte Anne en attendant Sainte Marie, et cette pierre, conservée dans l'étroit sanctuaire (qui domine la région de Lamalou) accomplit tous les ans de nouveaux prodiges. Non seulement elle a la vertu singulière de redresser les membres déviés qui la touchent, de guérir de tous les maux et maladies, les dévôts qui la baisent pieusement, mais elle possède par dessus tout le privilège incomparable de faire aboutir les mariages les plus hérissés d'obstacles »... Ce sanctuaire se trouve un peu au-dessus de N.-D. de Capimont. On y accède par onze marches mal équarries que les fervents montent à genoux. La tradition veut que le jeune homme ou la jeune fille jette une pièce de monnaie à travers la grille qui abrite le tout petit autel : il se mariera dans le courant de l'année si la pièce, me dit un médecin de Lamalou, atteint l'autel et y demeure. Un habitant du pays m'a donné d'autres détails : Lorsque l'ascension des escaliers de Sainte-Anne est achevée, le pèlerin doit tourner le dos à l'autel et jeter un sou par-dessus l'épaule gauche; s'il tombe sur l'autel, le mariage aura lieu dans l'année; s'il n'atteint que la première marche, ce mariage sera reporté à l'année suivante; si c'est la troisième, les fiancés attendront trois ans. J'ai vu aussi qu'un mariage fut différé parce que la pièce de monnaie avait touché l'autel, mais était tombée à terre après avoir rebondi plusieurs fois.

A Saint-Gervais sur Marre, un contact est également nécessaire, mais il doit être, paraît-il, fortuit. On va à l'église N.-D. de Lorette, qui est hors du village, et, si l'on passe, par inadvertance, sur certain pavé, on se marie dans l'année.

A Castanet-le-Haut, qui n'est guère éloigné de Saint-Gervais, on court semblable risque — ou semblable chance. On doit faire l'ascension d'une petite chapelle qui domine le village. Comme à Sainte-Anne, il y a un escalier. Qui met le pied sur deux pierres qui branlent, se marie toujours dans l'année. Mais pour passer sur ces deux pierres, me dit mon informateur, il faut avoir grande chance, car aucune n'offre guère de solidité.



Il ne fait pas de doute que dans toutes les chapelles où les pèlerins vont s'agenouiller, il en est plus d'un qui demande un prompt mariage. Nous ignorerions ces vœux, s'ils ne nous les faisaient connaître en les inscrivant sur les murs...

Au sommet du Mont Saint-Clair, à Sète, le 19 de tous les mois (le 19 septembre étant le « grand 19 », celui qu'on célèbre avec le plus de solennité), a lieu une cérémonie religieuse. Notre-Dame de la Salette, qui a pris la place de Saint-Clair, est appelée, ce jour-là, à exaucer bien des vœux ! Il ne s'y trouve pas de pierre à toucher, on ne jette pas de sous; mais les pèlerins — du moins je le suppose — emportent un crayon dans leur poche pour écrire leurs vœux. Ces graffiti ont été effacés, mais je puis en citer quelques-uns :

— « Notre-Dame de la Salette, faites-moi épouser Roger ! »
— « Notre-Dame de la Salette, faites que je refasse l'amour avec celui que j'aime et que nous nous mariions avant la fin de l'année. » — « Notre-Dame de la Salette, faites que je guérisse et que je me marie bientôt »...

On trouve à N.-D. de l'Agenouillade, près du Grau d'Agde, une autre preuve que beaucoup de pèlerins ne se rendent pas dans les Sanctuaires pour bénéficier des miracles qu'on demande communément à la Vierge. Dans la petite chapelle de Notre-Dame est une pierre où le genou de la Vierge a laissé son empreinte. Véritable bénitier toujours plein d'eau bénite qui a rendu la vue à bien des pèlerins. Est-ce bien un endroit particulièrement indiqué pour demander la réalisation prochaine d'un mariage ? Et cependant, on lit sur les murs des inscriptions qui ne laissent aucun doute :

« N.-D., faites qu'André m'aime ! »

« N.-D., faites que j'épouse celui que j'aime ! »

et cet autre vœu, plus énigmatique :

« N.-D., faites que je me marie cette année pour ma réhabilitation » !



Il y a lieu de craindre que Satan ne soit pas toujours étranger à la réalisation des vœux que font les amoureux... Pourquoi l'ascension de la colline Saint-Siméon, à Pézénas, donne-t-elle tant d'espérances aux jeunes couples qui la gravissent ? Ne serait-ce point parce qu'ils vont, tout seuls, s'imposer cette épreuve ?

Pourquoi doivent-ils, le lundi de Pâques, franchir à Villeneuve, le « Pont de l'Amour », lequel est un étroit aqueduc qui enjambe un ravin profond ? Ils savent que s'ils se soumettent à cette épreuve, ils se marieront dans l'année. Ils ignorent sans doute, ce que me disait, il y a déjà bien des années, une vieille femme : De son temps, les jeunes filles jetaient un sou dans la rivière, avec la croyance que le premier homme qu'elle rencontrerait après, deviendrait leur mari. Ce pont, qui relie deux bois touffus est devenu, tout simplement, un lieu de rendez-vous...



Il faut enfin citer les pratiques qui semblent déterminées par la contagion mentale. Certes, elles ne fixent pas la date du mariage, mais elles en font prévoir la proximité : Le mariage entraîne un autre mariage. A Jonquières, il est dit que le couple qui passe sous l'arc de triomphe de verdure, dressé devant la maison d'une mariée, se mariera dans l'année.

La coutume — car c'est presque une coutume — de couper un morceau du voile de la mariée, peut-elle s'expliquer d'une autre façon ? Elle est un porte-bonheur pour les jeunes filles ; et pour des jeunes filles qui assistent au mariage de leur amie, quel bonheur serait préférable à celui de faire comme elle ? Une

personne d'âge avancé ne se méprenait pas, à Saint-Thibéry, sur la signification de ce larcin rituel. Pour elle, ce morceau de voile assurait votre mariage dans trois jours, trois mois ou trois ans ! Elle était d'une précision à laquelle n'a jamais songé ce bon Saint Valentin, patron des fiancés.

Il s'en faut que ces croyances soient particulières au département de l'Hérault. Il en est d'autres — assez répandues ailleurs — qui n'ont point cours dans ce département. On y trouve point de sources — à ma connaissance du moins — qui aient une influence sur la réalisation des mariages. Pourtant, à quelques kilomètres de la limite du département, entre Fayet et Sylvanès, il en est une où vont boire ceux qui veulent se marier dans l'année.



En somme, l'esprit religieux tient grande place dans les coutumes destinées à obtenir un mariage prochain, mais il se manifeste le plus souvent par l'entremise de pratiques populaires, sans doute anciennes, et que la Religion n'a pas supplantées.

Le jet du sou date peut-être du temps de l'obole ; le pèlerinage aux lieux élevés pourraient bien avoir des origines aussi lointaines. Les hypothèses que suscitent les autres pratiques ne seraient pas plus audacieuses.

Le rôle joué par la source du Fayet vient à l'appui de cette interprétation, mais loin de l'Hérault, à Paris, au Père-Lachaise, il est un pèlerinage intime qui montre mieux combien l'âme humaine peut rester fidèle aux anciennes pratiques, sans avoir souci de la Religion : Héloïse et Abélard, qui ne sont pas des saints, sont invoqués comme Saint Fulcran, Sainte Anne-la-Marieuse, et comme les Notre-Dame... Les amoureux écrivent sur leur tombe commune, comme les pèlerins sur les murs des chapelles :

« Eloïse et Abélard, unissez-nous ! »

« Eloïse et Abélard, unissez-nous ! » et ils jettent, eux aussi, « dans l'enclos une pièce de monnaie accompagnée d'une fleur pour être assurés de trouver femme ou mari dans l'année » (4).

Toutes ces pratiques sont bien la manifestation d'un état d'esprit qui a sans doute existé de tout temps.

D^r J. HERBER.

(4) Giroud (R.) La tombe d'Abélard au Père-Lachaise ; Le Temps, 28 Mai 1942.

A V I S

Le prix de l'abonnement pour l'année 1951 a été porté à **100 francs**.

L'ORPAILLEUR ARIÉGEAIS

L'Ariège et la plupart de ses affluents ont roulé pendant longtemps des paillettes d'or, nous apprennent divers auteurs, entre autres : le chanoine Pouech, A. de Richard, Dietrich, Lamoignon de Basville, J. François, Mettrier, etc. et quelques-uns ont cru voir le radical or dans quelques noms géographiques de la contrée : Orlu, Orgeix, Oriège, Orus... et même Ariège. Il est incontestable que les massifs granitiques qui se dressent de part et d'autre de la haute vallée de l'Ariège renferment des parcelles plus ou moins importantes de ce précieux métal, et les mines d'or de la vallée d'Orlu (Baxouillade), du Saint-Barthélémy et de Larcat ne sont pas un mythe; mais leur exploitation n'a jamais été entreprise en raison des difficultés qui la rendraient trop onéreuse. Les chercheurs d'or ont dû se contenter de recueillir les paillettes qui, provenant de ces montagnes, étaient entraînées par les eaux vers les terrains d'alluvions de la plaine.

Au Moyen-Age, les quantités d'or roulées par les rivières ariégeoises devaient être assez importantes car il se forma toute une corporation de ramasseurs de paillettes, ou orpailleurs. Et peu avant la Révolution quelques auteurs déclaraient, dans divers mémoires, que « les ramasseurs d'or de l'Ariège étaient les plus adroits de l'univers », et que « l'Ariège est sans contredit une des rivières d'Europe qui fournit le plus d'or ».

Ces affirmations sont à peine exagérées si l'on veut remarquer que les comtes de Foix furent très riches, et eurent (ou prirent) le droit de battre monnaie. Gaston Phébus, en particulier, était cousu d'or, et les puissants de son époque s'adressaient à lui pour leurs emprunts : il prête 4.000 francs d'or au comte d'Armagnac; 4.000 florins à l'évêque de Valence, en Espagne; 30.000 francs d'or et 1.000 florins d'Aragon à Thomas de Feltou, chevalier; 8.000 francs d'or à Jean de Boulogne, seigneur de Saint-Sulpice; 7.000 francs d'or à Jourdain, comte de l'Isle, qui lui donnait en gage la forêt de Bouconne. (Abbé Ducloux : Histoire des Ariégeois).

Au XV^e siècle la ville de Pamiers fabriquait de la monnaie : le 19 décembre 1422, le roi Charles VII invite, par lettre, les habitants de Pamiers, à cesser la fabrication de la monnaie et les menace de punitions sévères s'ils ne font pas fermer en toute diligence leurs ateliers monétaires.



Le privilège des orpailleurs de Pamiers remonte très loin et il était l'un des plus précieux de la communauté qui le revendiquait et le défendait avec énergie devant le conseil de ville. Ce dernier régla les conditions de ce privilège d'abord sous les comtes de Foix. Plus tard, après la réunion du comté à la couronne, le droit d'accorder le privilège passa entre les mains de l'Hôtel des Monnaies de Toulouse qui le délivrait au nom du roi; il devait subsister jusqu'en 1810. Celui qui obtenait une patente d'orpailleur était tenu d'observer les règlements et de vendre

l'or recueilli à l'Hôtel des monnaies exclusivement, ou à un délégué. Pamiers avait un de ces délégués.

Au XVII^e siècle, la Monnaie de Toulouse recevait jusqu'à cent marcs d'or provenant des sables de l'Ariège, du Salat et de la Garonne, soit environ 95 kilos. Au siècle suivant, les orpailleurs de l'Ariège apportaient au délégué de Pamiers jusqu'à 80 marcs d'or.

Avant d'enfrer dans le détail du travail des orpailleurs, il est intéressant de donner quelques aperçus sur la police et la juridiction de ces ramasseurs de paillettes. Nous les trouvons dans Dietrich qui les consigne en 1786 :

« Juridiction et police des orpailleurs, maintenue par Arrêt du Conseil d'Etat du 9 novembre 1751.

« Le Roi étant en son Conseil a ordonné et ordonne, que les édits, arrêts et règlements concernans la cueillette des pailloles d'or et d'argent dans la province du Languedoc... seront exécutés selon leur forme et teneur; en conséquence, ordonne que lesdits or et argent seront portés au change de la monnaie de Toulouse... pour y être convertis en espèces. Fait défenses à toutes personnes... de faire ladite cueillette sans commission valable de sa Majesté ou de ses Cours de Monnoie juges y ressortissans, même d'en acheter, vendre ni employer, en quelque manière que ce soit, et aux pourvus desdites commissions de porter et vendre lesdits or et argent de pailloles, ailleurs qu'aux hôtels de monnoies ou aux changes les plus prochains, le tout à peine contre les uns et contre les autres d'être poursuivis et punis comme billonneurs, suivant la rigueur des ordonnances; comme aussi, fait sa Majesté défenses à tous seigneurs ou autres propriétaires des biens aboutissans aux lieux où ladite cueillette se fait de troubler dans leurs recherches lesdits pourvus de commissions, ni d'en exiger aucuns droits de tonnage, taulage, grazelage, ou autres impôts, à peine d'être poursuivis comme concussionnaires et usurpateurs des droits du Roi... Sa Majesté a évoqué... les contestations qui pourraient être ci-devant survenues à ce sujet, et notamment celles intentées par le lieutenant de maire et le syndic du chapitre cathédral de Pamiers...

« Fontainebleau le 9 novembre 1751. Enregistré au bureau de la Monnoie à Toulouse le 26 janvier 1752 ».

Voici maintenant la teneur d'une patente d'orpailleur délivrée au XVIII^e siècle :

« De part le Roi. Nous, général-provincial, subsidiaire et juges, gardes de la Monnoie de Toulouse, informés des bonnes vie et mœurs, probité, expérience et capacité de... habitant de... sur le fait de la recherche et cueillette de l'or et argent de pailloles qui se trouvent sur les rivières, sables, graviers, et terres de notre département, lui avons permis et permettons, sous le bon plaisir du Roi et de la Cour des Monnoies, après avoir reçu de lui le serment en tel cas requis, de chercher, cueillir, et ramasser généralement sur toutes les rivières, ruisseaux, sables, graviers, et terres de notre ressort lesdits or et argent de pailloles, conformément à notre ordonnance du 16 septembre 1750: le tout à la charge pour lui de le remettre au change de ladite monnoie, ou de le livrer à tel autre, ayant de nous commission valable pour le recevoir et rendre audit bureau; et, en outre de bien et dûment observer et garder les ordonnances du Roi et arrêts de la Cour des Monnoies au sujet de ladite cueillette. Sera la présente permission et commission, par nous révocable, le cas échéant. Fait dans l'Hôtel de la Monnoie de Toulouse le... »

Cet usage, ajoute Dietrich, est tombé en désuétude et la fouille est devenue entièrement libre.

Malgré les ordonnances royales, les propriétaires riverains ne permettaient pas toujours aux orpailleurs dûment autorisés, de venir faire la cueillette sur les rives de leurs propriétés. Ils se livraient souvent à des voies de fait sur eux, et parfois même leur tiraient des coups de fusil. Aussi les chercheurs ne pouvaient pas travailler aux meilleurs endroits. Quelquefois les propriétaires prétextaient des dégâts commis par ceux qui attaquaient furtivement le rivage, faisaient interdire la cueillette, mais ils l'autorisaient ensuite en sous-main et partageaient les bénéfices avec un autre ramasseur.

La recherche des paillettes d'or se faisait surtout entre Crampanha et Saverdun, mais tout spécialement aux environs de Pamiers, puis à Longpré, Guilhot, Ferriès, Bénagues et Joucla. Ce dernier point était le plus renommé. Les paillettes de moyenne grosseur se recueillaient autour de Pamiers, et la poudre d'or vers Saverdun. On citait aussi comme aurifères les ruisseaux de Brie, d'Unzent, et surtout l'Estrique avec ses affluents qui arrosent les communes de: Saint-Amans, Bézac, Lescousse, St-Michel, Escosse, Madière, Rouzaud, Saint-Victor, Artix, Saint-Bauzeil, et les ravins de Peyreblanque et le Riutreboul de Loubès, qui tombent directement dans l'Ariège.

Parmi les autres cours d'eau de l'Ariège charriant de l'or, on cite encore : les ruisseaux de Pailhès, de la Beouze, près de La Bastide-de-Sérou; du Pitrou, près de la métairie de Mazères à l'est de La Bastide-de-Sérou; l'Arize, près de Durban; le Salat et ses affluents, surtout au-dessous de Saint-Girons depuis Bonrepaux jusqu'à Roquefort.

L'orpailleur ariégeois travaillait selon deux méthodes.

Pour la première de ces méthodes, il se servait de trois outils : une bêche, une sorte de terrine et une écuelle. La bêche, appelée *anduza*, était montée en crochet et mesurait environ 25 cm. de longueur sur 20 cm. de largeur, et avait les bords relevés des deux côtés de 1 cm. et demi environ. Avec cet outil, l'ouvrier écartait les cailloux et le sable et creusait jusqu'à ce qu'il arrivât à une couche plus ferme et mélangée de terre, appelée la *balmo*. Le sable et le gravier recueillis dans cette couche étaient placés avec la bêche dans une terrine, appelée *battée*, ou *grazalo*, ou *grazaleto*. C'était un vase généralement en bois, de 50 cm. de diamètre à sa partie supérieure, évasé en forme d'entonnoir, et mesurant 10 cm. de profondeur environ.

Le vase une fois plein, l'orpailleur, la chemise retroussée au-dessus des coudes et le pantalon relevé au-dessus des genoux, pieds nus, s'avavançait dans la rivière et plaçait ce vase sous l'eau, remuant le contenu d'une main et enlevant de l'autre les cailloux et la terre. Ce premier lavage opéré, le vase était soulevé à la surface de l'eau de manière à laisser à l'intérieur une partie d'eau couvrant le sable qui restait. A ce moment il imprimait au vase deux mouvements combinés : l'un, giratoire, l'autre, oscillatoire, ce qui faisait circuler sur le sable une lame d'eau en spirale, du centre vers la circonférence, laquelle rejetait vers l'extérieur le sable léger et sans intérêt, et maintenait au milieu, dans le creux, le sable aurifère, plus lourd.

Pendant cette opération délicate, le vase était maintenu légèrement incliné vers l'eau, et l'orpailleur en frappait de temps

en temps l'eau de la rivière avec la partie inclinée, ce qui faisait déposer au fond le sable aurifère. Au fur et à mesure il décantait une partie de l'eau, et on voyait peu à peu le sable changer de nuance et passer du gris au noir. Alors les paillettes d'or apparaissaient, plus ou moins grandes. A ce moment, avec un léger filet d'eau, l'ouvrier faisait écouler le sable lavé, dans l'écuëlle en bois, l'*escudêlho*, mesurant environ 8 cm. de diamètre. Puis il décantait l'eau de l'écuëlle et, après quatre ou cinq opérations semblables, elle était pleine de sable aurifère.

La deuxième méthode nécessitait, outre les instruments déjà décrits, une autre installation un peu plus compliquée. C'était une large planche, ou table à laver, de 1 m. 75 de long sur 60 cm. de large, munie sur chacune de ses longs côtés d'un rebord mesurant 3 ou 4 cm. de hauteur. Dans le sens de la largeur, cette planche était divisée, au moyen d'un liteau moins épais que les rebords des côtés, en deux compartiments inégaux, dont le plus petit mesurait environ 50 cm. Puis la planche était inclinée au moyen d'un support haut de 50 cm., la partie supérieure du petit compartiment reposant sur ce support, tandis que la partie inférieure du grand compartiment reposait au niveau du sol. On clouait sur le liteau une toile d'emballage de la largeur de la planche et s'étendant jusqu'au bas de cette dernière. Par dessus cette toile on fixait au même liteau une bavette de grosse laine, d'environ 15 cm. de hauteur, et occupant également toute la largeur de la planche.

Le gravier et le sable recueillis avec la bêche étaient placés dans le compartiment supérieur et avec la *grazalo* on versait de l'eau dessus; l'ouvrier remuait le tout avec les mains et les paillettes d'or les plus grosses se déposaient sur la bavette de laine, tandis que les plus petites étaient retenues par la toile.

Avec l'une ou l'autre de ces méthodes, on obtenait un sable fin, pesant, noir et rougeâtre, ferrugineux et quarzeux, qui renfermait les paillettes. Il s'agissait ensuite d'obtenir le métal à peu près pur. Pour cela, l'orpailleur jetait sur le sable du mercure, qui dissout l'or comme l'eau dissout le sucre. On remue ensuite le mélange, on le malaxe, on le brasse jusqu'à complète dissolution de l'or. On obtient ainsi une pâte métallique qu'on débarrasse de son sable et on l'enferme dans un linge qu'on jette au feu : le linge brûle, le mercure s'évapore et il reste l'or sous forme d'une masse spongieuse qui est comprimée entre les doigts.

L'or ainsi obtenu titrait 22 et 23 carats. Il était vendu au XVIII^e siècle à raison de 80 livres l'once, ce qui rapportait aux orpailleurs dans les 20 à 30 sols par jour, en temps ordinaire, et jusqu'à 6 francs par jour après une crue de la rivière.

Adelin MOULIS.

BIBLIOGRAPHIE

DU FOLKLORE AUDOIS ⁽¹⁾

II. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE (suite)

C. - LA SCIENCE DU PASSÉ (suite)

3° - La Geste de Charlemagne:

- 857 **Fédié** (Louis). — *Philomena — Chronique historique du temps de Charlemagne, publiée par M. Louis Fédié* — S.A.S.C. 1890 — p. 17 sq. étude et reproduction du manuscrit conservé à la Bibliothèque Municipale de Carcassonne — « Les faits et gestes de Charlemagne touchant la prise de Carcassonne et de Narbonne, ainsi que la formation de l'abbaye de Lagrasse, récit fait sur l'ordre de ce souverain par Philomen, son secrétaire juré ».
- 858 **Mahul**. — *Cartulaire* — t. II, p. 458 — Bibliographie de l'Abbaye de Lagrasse — analyse de la légende de « Philomène ».
- 859 **Degrave** (Dr). — *La légende de « Philomène »* — R.M. Juillet 1906 — p. 65 sq. — ibid. août-septembre 1906 — p. 81 sq. — analyse et étude critique — indications topographiques relevées d'après le texte.
- 860 **Besse** — *Histoire Carcassonne* — p. 53 sq. — dame Carcas reyne sarrasine — p. 56. naissance de la fontaine de Charlemagne (dans MAHUL — *Cartulaire* — t. V. p. 771) — p. 57. Charlemagne et les Sarrasins à Carcassonne — p. 60. à Lagrasse.
- 861 **Bouges** — *Histoire Carcassonne* — p. 7-8. dame Carcas et Charlemagne — p. 53-54. Charlemagne et les Sarrasins.
- 862 **Cros-Mayrevieille**. — *Histoire Comté Carcassonne* — t. I. p. 147 sq. traditions populaires de Charlemagne à Carcassonne.
- 863 **Cros-Mayrevieille**. — *Monuments de Carcassonne* — p. 56 sq. dame Carcas — p. 157. la tour Pinte.

(1) Voir N°s 38 à 50.

- 864 **Cros-Mayrevieille** — *Monuments de la Cité de Carcassonne* — p. 24. la tour Pinte et sa légende.
- 865 **Jourdanne**. — *Contribution Folklore Aude* — p. 156 sq. Charlemagne et ses contemporains — le roman de « Philomena » — la chanson de geste « Aymery de Narbonne » — dame Carcas — fontaine de Charlemagne.
- 866 **Jourdanne** (Gaston). — *La Reine Carcas et les légendes de l'Aude* — R.M. Juin 1890. p. 123 sq. — ibid. Juillet 1890. p. 149 sq. — ibid. Août 1890. p. 175 sq. rappel des légendes sur Charlemagne.
- 867 **Jourdanne** (Gaston). — *Carcassonne Conférence faite le 10 mai 1893* — S.E.S.A. 1894. p. 81 — dame Carcas et Charlemagne.
- 868 **Jourdanne**. — *Carcassonne* — p. 148 sq. dame Carcas et Charlemagne.
- 869 **Bée** (Scévole). — *Légendes et traditions populaires de l'Aude* — M.M. 3^e année — 1839 — p. 10. dame Carcas — la fontaine de Charlemagne — p. 11. Charlemagne à Lagrasse.
- 870 **Fédié**. — *Histoire Carcassonne* — p. 42 sq. légende de la Cité — dame Carcas.
- 871 **Pont**. — *Histoire terre privilégiée* — p. 8-9. Charlemagne et dame Carcas.
- 872 **Foncin**. — *Guide Cité Carcassonne* — p. 45. fontaine de Charlemagne — p. 69. dame Carcas — p. 249. légende sur la tour Pinte.
- 873 **Guilhe**. — *Histoire Carcassonne* — p. 33. dame Carcas et Charlemagne.
- 874 **Rivals**. — *L'Ame des Pierres* — p. 7 sq. dame Carcas — p. 21. la tour Pinte qui s'incline au passage de Charlemagne et où le comte Roger Trencavel fut enfermé par Simon de Montfort.
- 875 **Joanne**. — *De Bordeaux... à Perpignan* — p. 286-287. Carcassonne — dame Carcas et Charlemagne.
- 876 **Ardouin-Dumazet**. — *Voyage en France : Haut-Languedoc* — p. 143-143 — Carcassonne — légende de dame Carcas.
- 877 **Cabirol**. — *Montlaur-en-Val* — p. 43 sq. Charlemagne à la Cité de Carcassonne — à Lagrasse.
- 878 **Boyer** (Victor). — *Cité de Carcassonne* — p. 18. la tour Pinte — p. 43. dame Carcas.
- 879 **Jalabert**. *Le Languedoc* — p. 132 sq. Carcassonne — Charlemagne et dame Carcas.
- 880 **Robida**. — *Le Trésor de Carcassonne* — p. 42 sq. dame Carcas et Charlemagne.

- 881 **Robida**. — *Cité de Carcassonne* — p. 11 sq. dame Carcas et Charlemagne.
- 882 **Girou**. — *Carcassonne* — p. 24-25. dame Carcas et Charlemagne.
- 883 **Girou**. — *Itinéraire en terre d'Aude* — p. 30. Charlemagne à la Cité de Carcassonne — p. 256 sq. à Lagrasse.
- 884 **Féraud** (Henri) - **Sire** (Pierre et Maria). — *Folklore de la Cité de Carcassonne* — F.A. 29 — décembre 1942 — p. 151 sq. traditions légendaires — Charlemagne à Carcassonne — dame Carcas.
- 885 **Ennemond** (Emile). — *Dame Carcas — Légende* — dans journal « Le Courrier de l'Aude » — 21 octobre — 11, 14 et 18 novembre 1857.
- 886 **N...** — *Dame Carcas* — dans journal « L'Echo de Carcassonne » — 25, 29, 30 décembre 1930 — 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 Janvier 1931.
- 887 **Brousse** (J. R. de). — *La Légende de Carcassonne* — dans revue « Le Pays de France Illustré » — 2^e année — n° 30 — 15 Juillet 1928 — numéro consacré aux fêtes du bi-millénaire de la Cité de Carcassonne — p. 683. dame Carcas et Charlemagne.
- 888 **Degrave** (Docteur). — *Excursion à Lagrasse* — S.E.S.A. 1907 — p. 72 sq. Charlemagne, Roland et les Sarrazins dans la région de Lagrasse — p. 79. les « fesses de Charlemagne », appellation de deux collines géminées près de Lagrasse.
- 889 **Estieu**. — *Lo Romancero Occitan* — la geste des principaux personnage du cycle carolingien — (extr. R.M. 1912-1913-1914).
- 890 **Fourès**. — *La Muso Silvestro* — p. 114 — la font de Carles-Magno (costo Cieutat de Carcassounno).
- 891 **Degrand**. — *Le Répaïch Campestré* — p. 13 sq. ourigino fabulouso dé las founs dé Charlamagno.
- 892 **Rouquet**. — *La Ville du Passé* (Carcassonne) — p. 45 sq. dame Carcas.
- 893 **Rouquet** (Achille). — *La Tour Pinte* — R.M. novembre 1889 — p. 254 — légende de Charlemagne et la Cité de Carcassonne.
- 894 **Narbonne** (Isabelle). — *La Cité Légendaire* — p. 5 sq. dame Carcas et Charlemagne.
- 895 **Nogué** [Jacques Aubin]. — *Chroniques Rimées* — p. 108 sq. la source de Charlemagne à Carcassonne.
- 896 **Mullot** (Henry). — *Rapport sur l'excursion faite par la*

- Société d'Etudes à Ferrals et à Saint-Papoul* — S.E.S.A. 1896 — p. 17. Charlemagne à Carlipa.
- 897 **Bourrel** (Dr). — *Excursion du Val de Dagne* — S.E.S.A. 1906 — p. 87 sq. Charlemagne au Carla, près Lagrasse.
- 898 **Courrent** (Dr P.). — *Excursion du Mont Alaric, par Fontiès, Montirat, Monze, Pradelles, Montlaur et Roquenégade* — S.E.S.A. 1934. Charlemagne et les Sarrazins à Montlaur.
- 899 **Montagné** (Abbé Paul). — *Les Superstitions Populaires Audoises* — F.A. 27 Juillet 1942 — p. 66 « le pas de Roland » sur le mont Alaric — ibid. 34. printemps 1944. p. 92 sq. légende de dame Carcas — fontaine de Charlemagne — ibid. 35. été 1944. p. 109 sq. Charlemagne à Narbonne devant le tombeau de St Paul — son neveu Roland : son souvenir dans le langage populaire — lieux influencés par sa légende : le « palet dé Roulan », dolmens à Pépieux et Villeneuve-les-Chanoines — le « pas de Roland » sur l'Alaric — la « Geste Narbonnaise » — Aymery de Narbonne.
- 900 **Jourdanne**. — *Contribution Folklore Aude* — p. 181 sq. le chevalier Roland — lieux qui ont conservé sa légende — analyse du poème « Aymery de Narbonne ».
- 901 **Verguet** (Abbé L.). — *Dolmen situé entre Villeneuve-les-Chanoines et Pujol-le-Bosc, canton de Caunes* — S.A.S.C. 1858-1859 — p. 245 — contes populaires sur Roland.
- 902 **Verguet** (Abbé). — *Mémoire sur un dolmen des environs de Villeneuve-les-Chanoines* — C.A.F. 1868 — p. 112 — Roland et ses légendes.
- 903 **Ditandy**. — *Lectures sur Aude* — p. 80. souvenirs fabuleux sur Roland — le « Palet d'al Gigant ».
- 904 **Germain**. — *Les Hommes du Carcassez* — p. 5 sq. le « palet du géant » à Villeneuve-les-Chanoines — p. 35 sq. Charlemagne à Narbonne — la tour Pinte à la Cité de Carcassonne et Charlemagne.
- 905 **Sire** (P. M.). — *Folklore Préhistorique de l'Aude* — F.A. 5. — Juillet 1938 — p. 78 — le « palet de Roland » — le « pas de Roland ».
- 906 **Plandé**. — *Géographie Histoire Aude* — p. 145 — la légende de Charlemagne — Roland et les traces de son passage.

(à suivre)

M. N.

La revue rend compte de tous les livres ou articles, intéressant l'Éthnographie folklorique, qui lui sont adressés : 22, rue du Palais Carcassonne.

